

Le Comité chrétien pour la défense des droits de tous les croyants en U.R.S.S.

par Bernard DUPUY

Fondé en 1976 par trois chrétiens de confession orthodoxe, le Père Gleb Yakounine, le diacre Barsanuphe Khaïbouline et un laïc, Victor Kapitantchouk, le Comité chrétien pour la défense des droits des croyants en U.R.S.S. est né dans la mouvance des Groupes Sakharov, avec un objectif spécifique : « aider les croyants à prendre conscience de leurs droits en matière de foi et à pouvoir vivre selon leurs convictions ». Cet objectif ne distingue pas fondamentalement le Comité chrétien des autres groupes d'initiative créés en vue de promouvoir la défense des droits de l'homme en conformité avec les Accords signés à Helsinki. Mais il vise à souligner que les croyants, quelle que soit leur appartenance religieuse, juifs, chrétiens orthodoxes, catholiques, baptistes, pentecôtistes, adventistes, voire aussi musulmans¹, tous ont un rôle particulier à jouer dans cette prise de conscience fondamentale de notre temps qui est appelée communément la lutte pour les droits de l'homme.

Ses animateurs sont des chrétiens orthodoxes. Cela ne signifie pas que ceux-ci ont voulu travailler seuls ou tenir à distance de leur mouvement les autres combattants pour la liberté religieuse en U.R.S.S. Mais il leur est apparu que, vu le nombre des chrétiens orthodoxes en U.R.S.S., vu aussi la position particulière du Patriarcat de Moscou par rapport au pouvoir dans le régime soviétique, ils avaient une tâche spéciale à remplir et d'une urgence particulière. L'élargissement du mouvement et la liaison avec les autres groupes religieux aurait au début ajouté des difficultés supplémentaires au fonctionnement du Comité. Mais il est clair que l'objectif du Comité chrétien fut de porter les soucis et de promouvoir la défense des droits des croyants de toutes dénominations sans préférences ni acception de personnes.

La constitution du Comité chrétien est née de la situation créée par la publication de la nouvelle Constitution de l'Union soviétique, adoptée le 7 octobre 1977. Cette promulgation avait été, on s'en souvient, précédée par un débat public, qui dura une année environ, au cours de

1. Il ne semble pas qu'une connexion ait existé avec ces derniers.

laquelle tous les citoyens de l'Union soviétique furent invités à exprimer leur avis. Dans de telles circonstances, l'opinion des chrétiens devait se faire entendre et, puisqu'elle ne pouvait le faire par la voix de la hiérarchie, il fallait lui procurer un moyen d'expression. Une telle initiative s'imposait d'autant plus que le projet de constitution introduisait une modification essentielle dans la conception même de la vie publique au sein du régime soviétique. Pour la première fois, il était déclaré que l'édification de la société communiste était le but poursuivi, non seulement par le Parti communiste, mais *par l'Etat lui-même*, ce qui faisait de cet objectif une obligation et un but contraignant pour tous les citoyens. Au plan religieux, en dépit de la liberté de conscience proclamée par la constitution, la nouvelle loi faisait donc de l'instauration de l'athéisme d'Etat une tâche à laquelle devaient désormais coopérer tous les citoyens, y compris les croyants eux-mêmes. C'était donc un devoir de conscience pour les croyants de faire comprendre, dans la mesure de leurs moyens, leur position et de la faire connaître, sinon aux responsables de l'Etat dont la politique était claire et qui se livraient par là à une sorte de « provocation juridique », mais à l'opinion publique. C'était aussi un devoir, devant l'impuissance apparente de la hiérarchie orthodoxe, de tenter de la soutenir autant que possible dans une discussion avec les organismes d'Etat qui pouvait encore se produire, bien que rien n'en transparût ni au niveau public ni dans les publications de l'Eglise². L'enjeu, on le voit, était très grave. On n'en éprouve que plus de respect et de considération pour les trois hommes qui prirent sur eux, à leurs risques et périls, de lancer l'Appel du 27 décembre 1976.

On sait qu'à la suite de la pétition adressée à la conférence de Nairobi, les chrétiens d'U.R.S.S. n'ont pu obtenir qu'un soutien moral limité de la part du Conseil œcuménique des Eglises et que cette pétition fut vivement combattue par les responsables de l'Eglise³. C'est pourquoi, le 11 avril 1978, le Comité chrétien a adressé une lettre, d'une importance capitale, au Patriarche œcuménique Dimitrios : « Si les forces vives et la voix libre de l'Orthodoxie du monde entier, écrit-il, ne viennent pas au secours de l'Eglise russe captive, alors seule une intervention divine pourra nous sauver⁴. » Il y a lieu de s'interroger sur la marge d'intervention possible du Patriarcat œcuménique en une telle circonstance. Elle est assurément très limitée et l'on ne s'étonnera pas que ce dernier n'ait pas répondu à l'appel reçu sous la forme de proclamations retentissantes. Cependant, le patriarche Dimitrios fit de l'année 1978 « l'année de la liberté religieuse » et cette annonce a eu un grand retentissement chez tous les chrétiens orthodoxes de l'Union soviétique.

2. La Déclaration de fondation du 27 décembre 1976 s'exprime en faisant simplement ce constat : « A l'heure actuelle, *pour des raisons diverses*, les évêques de l'Eglise orthodoxe russe et les chefs des autres organisations religieuses ne se préoccupent pas de la défense des droits des croyants ».

3. Cf. *Istina*, 21 (1976), pp. 273-281 et 22 (1977), pp. 7-19.

4. Cf. ci-dessous, p. 59.

Trois lettres ont été adressées ensuite par le Comité au pape Jean-Paul II au cours des années 1978 et 1979, la première pour souhaiter une intensification des relations entre l'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe russe « sur la base d'une vraie compréhension de sa situation actuelle », la seconde adressée en même temps au Conseil œcuménique, à l'archevêque de Cantorbéry et aux chefs des Eglises orthodoxes auto-céphales pour les inviter à promulguer en commun un pacte des droits des croyants contre toutes les discriminations religieuses, « analogue aux conventions internationales des droits de l'homme », et qui proclamerait avec autorité que la foi ne peut pas être limitée à l'exercice du culte, comme le prétend l'Etat moderne. Enfin, une troisième lettre, datée du 2 avril 1979, informe l'évêque de Rome des ingérences constantes du Conseil pour les affaires religieuses dans la vie interne de l'Eglise en Union soviétique. Elle le met en garde de considérer la hiérarchie russe actuelle comme une entité libre et donc représentative des fidèles vivant actuellement en Union soviétique.

Ces différentes démarches et les résultats limités qu'elles ont eues - en dépit de l'accueil certain qu'elles ont rencontré, nous n'en doutons pas, auprès de leurs destinataires - expliquent la genèse de l'important « Rapport sur la situation actuelle de l'Eglise en Russie » établi par le Père Gleb Yakounine et présenté par lui devant les membres du Comité chrétien le 15 août 1979. Tout en dressant le lourd bilan des violations légales et extralégales des droits de l'Eglise en Union soviétique, ce texte est loin d'être un rapport négatif sur l'avenir de la foi en U.R.S.S. Il fait état du renouveau d'intérêt de la jeunesse étudiante pour l'Orthodoxie. Il montre que c'est à partir de la prise de conscience des droits de l'homme et de la liberté de la foi dans ces groupements neufs et pleins de dynamisme que s'est produite, au cours des dernières années, une véritable renaissance religieuse ; or l'activité officielle du Patriarcat ne fut à peu près pour rien dans celle-ci et ce renouveau a pris d'emblée une tonalité œcuménique. Le Comité a travaillé en liaison avec les Groupes Sakharov, avec le Séminaire religieux et philosophique de Moscou, avec les rédacteurs de la *Chronique de l'Eglise en Lituanie*. De la sorte, il est devenu, au-delà de sa fonction initiale de Comité de défense des droits lésés, un véritable lieu de réflexion sur la vie de l'Eglise en U.R.S.S. et sur son avenir. Il s'est tenu en liaison avec les juifs qui mènent de leur côté, et souvent dans des conditions encore plus difficiles, un combat semblable. On se souvient de l'appel envoyé dans le monde entier en 1977 par le Père Vassili Romaniouk en faveur d'Edouard Kouznetsov, qu'il avait rencontré en déportation, et du beau témoignage qu'il a porté sur lui ⁵. Le Comité a pris la défense de Iosif Begun, un juif religieux condamné pour avoir donné en privé des leçons d'hébreu ⁶. On verra enfin un symbole de la réputation du Comité parmi tous les croyants d'Union soviétique et de

5. Cf. *Istina*, 23 (1978), pp. 282-284.

6. Des documents à ce sujet seront publiés dans un prochain fascicule.

l'action qu'il a entreprise dans le fait qu'aussitôt après l'arrestation du Père Gleb Yakounine, des membres de toutes dénominations se sont levés de partout pour prendre sa défense.

A cause des risques qu'ils encourent, les responsables du Comité chrétien n'ont jamais été nombreux. Des trois fondateurs, le principal animateur, le Père Gleb Yakounine, dont l'équilibre spirituel s'est imposé à tous et dont le courage n'est plus à démontrer, n'a plus besoin d'être présenté. Le diacre Barsanuphe Khaïbouline est d'origine tatare. Victor Kapitantchouk est un chimiste, né en 1945. Il est marié et père de trois enfants. Il a demandé le baptême en 1965. Avant de participer à la création du Comité chrétien pour la défense des droits des croyants, il avait déjà signé des documents du samizdat, en particulier la lettre adressée au *Sobor* (synode) de l'Eglise orthodoxe russe de 1971, chargé d'être le nouveau Patriarche, dans lequel il était demandé que soient examinés les écrits du métropolite Nikodim. Vadim Chtcheglov, mathématicien, engagé dans les services de la Santé, devenu chrétien en 1974, s'est joint au Comité le 29 décembre 1977. Il annonça le jour même que, au cas où l'un des trois responsables du travail du Comité serait arrêté, il se déclarait prêt à assurer personnellement la relève et à prendre aussitôt sa place. D'autres laïcs, dont les noms n'étaient pas publiés, prirent le même engagement. Le diacre Khaïbouline fut en 1978 nommé dans une paroisse de la région de Vladimir : cet éloignement rendit difficile son activité au sein du Comité et accrut la tâche de Chtcheglov.

En mai 1979, une autre adhésion mérite d'être signalée, car elle revêt une importance symbolique. Il s'agit de celle d'un prêtre de Moscou, professeur d'histoire à l'Académie ecclésiastique, qui avait été pendant deux ans, en 1976-1977, titulaire de la paroisse Saint-Serge à Berlinest, le Père Vassili Fontchenkov. Afin de montrer clairement que des prêtres sont prêts à soutenir le mouvement, le Père Fontchenkov voulut rendre publique sa déclaration d'adhésion⁷. Il y exprime en toute netteté que sa prise de position est motivée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi soviétique qui proclame que l'idéologie de l'athéisme doit inspirer et diriger toute la société soviétique. La dernière ligne de cette déclaration, dans laquelle il dit son espérance que son action et son témoignage ne seront pas entravés, laisse comprendre en filigrane à quel point la contradiction est installée dans le régime de l'autorité ecclésiastique en Union soviétique.

Le 1^{er} novembre 1979, le Père Gleb Yakounine était arrêté. Quelques jours après, le Comité annonça qu'il était remplacé par le Père Nicolas Gainov, un prêtre de 45 ans environ, titulaire d'une paroisse dans la région de Moscou⁸. Ce dernier avait été aussi, avec Lev Regelson, Victor Kapitantchouk et Félix Karéline, l'un des auteurs de la lettre adressée au *Sobor* de 1971 dont nous venons de parler, lettre qui avait été écrite au nom de nombreux chrétiens en vue de demander une surveil-

7. Cf. ci-dessous, pp. 68 ss.

8. Cf. ci-dessous, pp. 103 sq.

lance ecclésiastique plus rigoureuse des nouvelles orientations imposées à la hiérarchie par le Conseil pour les affaires religieuses de l'U.R.S.S. Le Père Gaïnov avait alors été l'objet de mise en surveillance. Le 12 mars 1980, Victor Kapitanchouk fut à son tour arrêté. A cette date, l'action du Comité chrétien pour la défense des droits de tous les croyants en U.R.S.S. se trouva donc assurée par trois responsables différents de ceux qui l'avaient fondé : le Père Nicolas Gaïnov, le Père Vassili Fontchenkov et Vadim Chtcheglov. Dix autres membres étaient dits associés au travail du Comité, sans que leurs noms soient révélés⁹. Le 5 août, en émigrant, un pentecôtiste, Stanislav Jerdev, a déclaré qu'il avait été l'un de ces dix membres¹⁰.

La relève des responsables et l'adhésion des Pères Fontchenkov et Gaïnov prouvent que l'action du Comité a eu un retentissement dans toute l'Eglise orthodoxe russe. Au moment de sa fondation, on pouvait se demander en effet si cette entreprise n'allait pas être considérée comme l'œuvre seulement de quelques individus, voire être taxée d'agitation inutile, et si des voix officielles n'allaient pas s'employer à démontrer qu'elle n'avait pas d'audience réelle dans le clergé et parmi les fidèles. Même s'ils devaient l'approuver en conscience, une telle action blessait forcément quelque peu les susceptibilités des responsables de l'Eglise, empêchés de la promouvoir par leur position même et enfermés de ce fait dans une sorte de contradiction. Elle a conduit ceux-ci à réaffirmer avec force que l'Eglise est libre et demeure indépendante, même lorsque des pressions sont exercées sur elle. Mais le fait que des prêtres ayant une fonction reconnue dans l'Eglise, en particulier un professeur de droit et d'histoire ecclésiastique, aient apporté leur concours et leur appui au mouvement est un événement nouveau, qui peut avoir de grandes conséquences¹¹. De ce point de vue, les problèmes soulevés à l'Eglise en Union soviétique par le Comité chrétien pour la défense des droits des croyants et par les Groupes d'Helsinki s'apparentent de plus en plus, on le voit, à ceux soulevés en Tchécoslovaquie par la Charte 77.

Mais il faut être réaliste et savoir que le mouvement, bien que bénéficiant du soutien des consciences, n'est porté que par quelques hommes

9. Cf. ci-dessous, p. 104.

10. Les documents du Comité (en langue russe) ont été rassemblés par le Centre de recherches de San Francisco et constituent d'ores et déjà un recueil de treize volumes. Ils contiennent 154 documents ou appels émanant des chrétiens orthodoxes (dont 20 signés par le Comité), une centaine d'appels des baptistes (dont 5 signés par le Comité), 25 documents pentecôtistes, 37 adventistes, 49 catholiques, deux juifs (tous deux signés par le Comité), cinq d'orthodoxes géorgiens, ainsi que des textes signés en commun par des membres de différentes confessions et des appels des Groupes d'Helsinki. Un choix de ces textes a paru en anglais : *Documents of the Christian Committee for the Defence of Believers' Rights in the U.S.S.R.*, publiés par le Washington Street Research Center de San Francisco (3101 Washington Street, San Francisco, California 94115, Etats-Unis).

11. Cf. Jane ELLIS, « The Christian Committee for the Defence of Believers' Rights in the U.S.S.R. » dans *Religion in Communist Lands*, Winter 1980, 8/4, pp. 279-290.

doués d'une foi inébranlable et d'un très grand courage. Le régime cherchera sans nul doute à l'enrayer par tous les moyens et à abattre les responsables. L'article menaçant et diffamatoire de la *Literatournaya Gazeta* parut dès avril 1977 ; l'arrestation du Père Gleb Yakounine est venue deux ans plus tard, le 1^{er} novembre 1979, et son procès s'est ouvert le 25 août 1980. Le Père Dimitri Doudko a été arrêté le 15 janvier et « libéré » peu avant le jugement du Père Yakounine.

Par ces mesures d'une injustice criante et contraires à la loi, que veut le régime soviétique ? Il cherche à éprouver la capacité de résistance de la foi chrétienne en Russie, mais aussi, n'en doutons pas, celle des chrétiens du monde entier. A l'échec des propagandistes athées en Russie, il ne peut trouver de compensation par le moyen d'une nouvelle campagne, qui échouerait comme les précédentes. Son meilleur argument ne peut être tiré désormais que de l'éventuelle faiblesse ou lassitude des croyants dans la défense de leur propre cause. La réponse est donc dans les mains des chrétiens et des autres croyants d'U.R.S.S. éprouvés et harcelés. Mais elle est aussi et d'abord dans les nôtres, chrétiens du monde libre, qui avons si mal et si insuffisamment élevé notre voix pour les défendre.